ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS

POUR LA LAIQUE

Nous avons la satisfaction de faire connaitre que le concert organisé au Cinéma Desmet, rue de l'Egalité, hameau d'Ennequin, par la lyrique de la Jeunesse Socialiste, au bénéfice du Denier des Ecoles Laïques de Loos, s'annonce sous de bonnes conditions, aussi nous conseillons aux retardataires de se prêter de bonne grâce pour prendre les derniers cachets, car bientôt ils seront épuisés.

Nous en profitons pour donner ci-contre le programme détaillé de ce magnifique concert :

Première partie : ouverture par la fanfare des Trompettes Loossoises; Petite Lucie, polka pour trompettes solos, MM. Dumortier E. Rohart Fl.; Fanfarette, galop avec trompe; Stran, pas redoublé; les Deux Extrêmes, comédie en un acte, interprétée par le « Caveau Lillois »; M. Emile Dumortier, chanteur à voix; Le jeune Total, comique grime dans son répertoire; scénette militaire « Merle à la caserne », interprétée par Gaston Deroy et Parent F.

Entre la première et la seconde partie, causerie sur les écoles laïques.

Deuxième partie : ouverture par l'orchestre symphonique; Les Noces de Jeannette, opérette en un acte, interprétée par la Lyrique la Jeunesse Socialiste de Loos; distribution : Jean, M. Martial; Jeannette, Mlle Germaine; Thomas, M. G. Deroy; Petit Pierre, M. D. Fruleux; groupes de paysans et paysannes.

Mlle Marthe Delrue dirigera un orchestre symphonique, qui se fera entendre pendant toute la durée du concert.

Nous sommes certains que la salle du Cinéma Desmet sera trop petite, mercredi 22 décembre, et que la recette pour les enfants de nos écoles laïques sera fructueuse.

Hâtez-vous de prendre vos cachets. Prix, 1res, 2,50; 2es, 2 fr.

HAUBOURDIN

FETE DE L'ARBRE DE NOEL

C'est vendredi qu'eut lieu la fête de l'Arbre de Noël, organisée par la municipalité, au profit des enfants, avec l'intervention pécuniaire du comité de ravitaillement, dans la salle de fêtes de la Mairie.

La scène du théâtre abritait dans un riant décor, l'Arbre de Noël, un grand sapin chatoyant de guirlandes, de lanternes multicolores et garni de jolis jouets.

Sur de longues tables, que dominent des rubans de verdure, les jouets les plus variés s'étalent abondamment parmi les oranges et les friandises, sous mille petits yeux émerveillés où se reflète une vive joie que partagent les mamans attendries.

La distribution est très bien organisée. Les dames et demoiselles de l'enseignement remettent, à chaque enfant, les libéralités de Noël, et l'on se réjouit du bonheur qu'éprouvent tous ces enfants, ravis d'emporter joujous, friandises et costumes, car Noël a aussi songé aux frimas.

L'après-midi a été réservé aux fillettes et garçonnets; ici, c'est la joie débordante; une manifestation ingénue qui pénètre et réconforte.

M. Auguste Potié, sénateur-maire, entouré de M. Brabant, adjoint et de plusieurs membres de la commission des fêtes et du comité de ravitaillement, avait tenu à présider cette fête.

M. Henri Choquet, directeur du ravitaillement qui s'était beaucoup dépensé, a été félicité.

LOMME

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Boute Paul, rue Jean-Jaurès, 247. — Uytterhaeghe Anne-Marie, rue Pasteur, 1. — Liégeois Isbergue, rue de l'Eglise, 47. — Desreumaux Roger, rue Ernest Loyer, 21. — Grunier Marcelle, rue Pasteur, 28. — Cœugnet Renée, rue des Bois 7 bis. — Didier Roger, avenue du Mont à Camp, 69. — Fossiez Amandine, rue de la Mitterie, 124. — Dutilly Gabriel, avenue du Mont-à-Camp, 59. — Spanhove Simonne, rue de l'Ecole, 14. — Vandamme Suzanne, rue Pasteur, 4. — Lemaire Julia, rue des Wallinettes, 22. — Lemahieu Simon, cité Hélène, 22.

Publications de mariages. — Crombet Léon, manutentionnaire, et Calau Jeanne, continueuse à Lomme. — Delemer Jean, administrateur de Sociétés de bâtiment à Lomme, et Deruelle Denise, sans profession à Lille. — Six Jules, marchand de bestiaux à Lomme, et Picavet Léa, sans profession à Marcq-en-Barœul. — Crespel Jean, employé au chemin de fer, et Ansel Célina, ménagère à Lomme. — Leary Timothée, ingénieur à Géelong (Cores Street), et Marguerite Bellier, sans profession à Lomme. — Blanquart Octave, terrassier à Lomme, et Bailly Germaine, peigneuse à Lomm. — Semmers André, tourneur à Lomme, et Vanhullebus Yvonne, assembleuse à Lomme. — Gigand Victor, maréchal-ferrant à Lomme, et Vandewaele Raymonde, ménagère à Lomme. — Van Hoof Corneille, maçon à Lomme, et Richard Flore, assembleuse à Lomme. — Debruyne Gustave, rattacheur à Lomme, et Dillies Jeanne, continueuse à Lomme. — Leclercq Julien, cardeur à Lomme, et Craeye Marie-Thérèse, fileuse à Lomme. — Baldy Henri, monteur à Lomme, et Hoogewys Denise, employée à Lille. — Bosman Hippolyte, mécanicien à Haubourdin, et Alberty Marguerite, ménagère à Lomme. — De Vuyst Léopold, garçon restaurateur à Lille, et Despierres Bernadette, sans profession à Lomme.

Décès. — Vanheeke Jeanne, 10 ans rue de Canteleu, 132. — Marquillie Julien, 21 ans, ajusteur, cité Jolivet, 7. — Georges Charles-Louis, 64 ans, journalier, rue Becker, 79.

ARMENTIERES

AVIS AUX CHOMEURS NECESSITEUX

Le Bureau de bienfaisance pour parer à la crise de chômage qui sévit actuellement a décidé de distribuer des denrées alimentaires (pain, pommes de terre et lait).

Les chômeurs nécessiteux désireux de profiter des dits secours peuvent, dès à présent, se faire inscrire au secrétariat du Bureau de bienfaisance (hôpital civil), rue Sadi-Carnot, bureau ouvert de 9 heures à midi.

Prière de se munir du certificat patronal attestant la cause du chômage et du livret de famille.

La première distribution sera annoncée par voie d'affiches.

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Willame Marie, rue de la Paix, 50. — Delangoe René, rue de Valmy, 24. — Dutrieux Céline, rue des Jésuites, 18. — Vaucamp Sidonie, rue des Rotours, 31. — Rohart Roger, Marché aux Toiles, 14.

Publications. — Bartier Maurice, employé de commerce à Armentières et Flament Alice, sans profession à Armentières. — Dumont Henri, tisseur à Serquigny (Eure) et Delamillieure Yvonne, bobineuse à Armentières. — Cousin Marcel, menuisier à Armentières et Duflo Rachel, servante à Armentières.

Décès. — Herman Marie, six semaines, rue du Pont de Beauvais, maisons Bleuyck, 9. — Dufour Jean-Baptiste, 70 ans, rue de Valmy, 27. — Rousset René, onze mois et demi, rue Jules-Lebleu, cour Dekerle, 17. — Spaebrugghe Ambroise, 71 ans, rue Sadi-Carnot, 142. — Jacques Désiré, 83 ans, rue Saint-Jean, 69. — Leclerc Justine, 50 ans, rue Gambetta, 67.

ROUBAIX

Les Elections au Tribunal de Commerce

Le scrutin de ballottage pour l'élection de juges au Tribunal de Commerce, ouvert hier, a donné les résultats que nous donnons ci-dessous. On remarquera les chiffres élevés relativement aux votes précédents, obtenus par les candidats de la Fédération des Commerçants Détaillants :

Juges titulaires pour deux ans. — MM. Jean Lestienne, 1.062 voix ; Eugène Basson, 1.063 ; Eugène Dupont, 1.064 ; Paul Mulliez, 1.063 voix, ELUS.

Juges suppléants pour deux ans. — MM. Samuel Goffin, 818 voix ; Alexandre Parsis, 819 ; Paul Delmasure, 814 ; Paul Gandvarlet, 816, ELUS.

Juges suppléants pour un an. — MM. Jean Delannoy, 831 voix ; Emile Pollet-Basson, 833 ; Marcel Leclercq, 832, ELUS.

CANDIDATS DE LA FEDERATION DES COMMERÇANTS DETAILLANTS

Louis Fœlix, 673 voix ; Henri Ghesquière, 667 ; Jules Lesage, 673 ; Charles Tapis, 673. — Albert Gœthals, 693 ; Arthur eDlattre, 688 ; Fernand Delfolly, 688.

ON DANSAIT...

Pour avoir laissé danser sans autorisation dans son établissement, M. Pierre Vandaele, cabaretier, rue Pierre de Roubaix, 46, a fait l'objet d'un procès-verbal.

TROIS JUMEAUX MEURENT

Trois jumeaux, dont nous annoncions récemment la naissance, rue Voltaire, Raoul, Roger et Raymonde Ducreux sont morts vendredi.

CHUTE MORTELLE

Mme Sophie Matton, 73 ans, rentière, rue Saint-Roch, 13, est tombée dans l'escalier de son habitation et s'est fracturée le crâne. Malgré les soins immédiats qui lui ont été prodigués, elle a succombé rapidement.

TOURCOING

VOL PAR EFFRACTION

Des malfaiteurs jusqu'ici inconnus se sont introduits, au cours de la nuit dernière, dans l'estaminet tenu par Mme Vve Vercambre, rue Achile Testelin, après avoir brisé une vitre. Ils ont dérobé trois bouteilles de liqueurs. Une enquête est ouverte.

NECROLOGIE

L'agent de police Moulart qui, le 7 courant, avait dû cesser ses fonctions, atteint par une maladie grave, vient de succomber.

HAZEBROUCK

DOMMAGES DE GUERRE. — Les sinistrés sont informés qu'ils trouveront, à la sous-préfecture d'Hazebrouck, où ils pourront en prendre communication, toutes les séries de prix élaborées par le comité technique des dommages de guerre.

SANATORIUM. — Les veuves de guerre se trouvant dans la nécessité de placer un de leurs enfants dans un sanatorium, peuvent s'adresser pour tous renseignements à M. Charles Masson, délégué de l'œuvre de la maréchale Foch.

CONGE DU JOUR DE L'AN. — Les vacances du jour de l'An commenceront pour toutes les écoles élémentaires et maternelles du département du Nord, le mercredi 29 décembre, après la classe du soir, et finiront le dimanche soir, 2 janvier.

DUNKERQUE

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Scrutin de Ballottage

Inscrits, 1512 — Votants, 139.

Juges pour deux ans, sont élus :

MM. Lavergne Edouard, 117 voix ; Bonnet Emile, 114 ; Descurel Georges, 117, juges sortants.

Sont élus juges suppléants, pour deux ans : MM. Picart Albert, 129 voix ; Troncque Paul, 131 voix.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL POSTSCOLAIRE

Le Maire rappelle que la ville de Dunkerque ayant été désignée pour appliquer la loi du 25 juillet 1919, dite « loi Astier », l'enseignement professionnel postscolaire a été organisé dans la ville.

Tous les enfants des deux sexes, âgés de moins de 18 ans, employés dans l'industrie ou le commerce, et ne possédant pas de diplôme technique, sont invités à suivre des cours professionnels obligatoires.

Les chefs d'établissements employant des ouviers ou des employés de l'un ou l'autre sexe, sont invités à en adresser la liste à la Mairie (Bureau des Ecoles).

Il est rappelé que, conformément à l'article 45 de la loi susvisée, le chef d'établissement est tenu, en outre, de déclarer à la Mairie, et dans les huit jours de leur embauchage, les nom, prénoms, âge et adresse des jeunes gens et des jeunes filles de moins de 18 ans qu'il emploie.

M. le sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique vient de faire connaitre, par une circulaire récente, que les ouvriers et employés ressortissant d'une nationalité étrangère, sont également soumis aux obligations de la loi du 25 juillet 1919, en ce qui concerne la fréquentation obligatoire des cours professionnels.

En conséquence, les ouvriers et employés de l'un et l'autre sexe, de nationalité étrangère, de 14 à 18 ans, devront être recensés parmi les jeunes gens soumis à la dite loi. Les chefs d'établissements seront tenus de se soumettre à leur égard aux obligations prescrites par les articles 44 et 45 de la loi.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

Aujourd'hui lundi « Sous l'épaulette », d'Arthur Bernède. — M. Portal (Capitaine Lancelin); M. Cahuzac (Lieutenant Ferbach) ; M. Lepers (Colonel de Mantarlant ; Mme Mouret (Jeanne Morin) ; Mme Brun-Lange (Mme Brévannes), etc. — Rideau à 8 heures précises.

— Demain mardi (et mercredi). « Le mariage de Mlle Beulemans » avec l'inévitable Willekens.

— Samedi, à l'occasion des Fêtes du Nouvel-An (et pour permettre aux nombreuses personnes qui n'ont pu trouver de place le jour de Noël, d'assister à ce spectacle), la Direction a décidé de redonner en matinée et en soirée l'opérette de Ganne « Les Saltimbanques », avec une nouvelle attraction.

TOURNEE BARET

« L'air de Paris »

En dernière heure, nous apprenons que L'AIR DE PARIS, l'un des plus gros succès de rire de la saison parisienne, a été choisi pour le prochain spectacle du cycle Ch. Baret.

L'AIR DE PARIS est déjà très attendu.

PRINTANIA

TOUS LES JOURS 3H MATINÉE-SOIRÉE 8H

PROGRAMME du 24 au 30 décembre

Le Mari de ma femme, comique.

Tue-la-Mort, 9me Episode

CHANSONS FILMEES

Le Vieux Sonneur — Dernier Noël Alsacien

GABY DESLYS et SIGNORET dans BOUCLETTE Action sentimentale

LE PLUS BEAU CINÉMA

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, Représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 4 h.

THEATRE DE L'UNION

TOUS LES JOURS A 7 HEURES 1/2

DIMANCHE, JEUDI ET FETES

MATINEES A 2 h. 1/2 — SOIREES A 7 h. 1/2

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

A PROVIN

METTEZ-VOUS EN REGLE

Camarades, je vous rappelle que les cartes confédérales doivent être échangées, et les comptes de fin d'année réglés; c'est pourquoi je vous prie de vous mettre à jour de vos cotisations syndicales le plus tôt possible cela est nécessaire pour régler les comptes de fin d'année, remettre les timbres inutilisés et les cartes au bureau central du Syndicat, dans les premiers jours de janvier, et établir les nouvelles cartes pour les années 1921 et 1922, avant le 15 janvier.

Pour éviter des frais inutiles, il y a lieu de connaître aussi strictement que possible le nombre de cartes et de timbres nécessaires. Veuillez donc vous mettre complètement à jour et déposer vos cartes confédérales aux détenteurs de timbres pour que je puisse établir mon bilan, préparer la nouvelle carte et vous la remettre avant le 15 janvier.

Devant l'arrogance patronale qui se renforce journellement, et qui menace votre sécurité, ainsi que le bien-être du logis familial, vous avez le devoir de vous solidariser et de vous unir.

Soucieux de conserver leurs privilèges, les barons de la mine ne daignent aucunement tenir compte de vos misères et de votre existence, pourvu qu'ils réalisent de gros bénéfices.

C'est pourquoi il faut à tout prix empêcher de graves dissentiments au sein de votre puissante organisation.

Quelques-uns de nos camarades méconnaissent encore leurs devoirs syndicaux et les énormes sacrifices de notre vaillante organisation. Ils s'abstiennent de rejoindre leurs camarades dans la lutte si dure et si âpre qu'ils mènent pour leur émancipation, sous l'emblème syndicaliste. J'ose espérer qu'il n'y aura bientôt plus un réfractaire dans notre localité (ils sont d'ailleurs très restreints), et que les derniers viendront sous peu nous aider, dans la lutte que nous menons.

Pour cela, soyons clairvoyants et assidus aux réunions, ne négligeons pas nos cotisations syndicales, restons unis à jamais sous les plis du drapeau syndical, qui nous conduira vers notre émancipation totale et libératrice.

Vive le Syndicat ! Vive l'émancipation des travailleurs !

Le secrétaire de la section : Narcisse DAMAGEUX.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

METALLURGIE

SECTION DE LA FONDERIE ET DU MODELAGE. — Lundi 27 décembre 1920, à 6 heures 30 du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis, réunion de la section.

Ordre du jour : Nomination du délégué à la Commission administrative. — Chômage.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

SYNDICAT DES TAILLEURS

Lundi 27 décembre, à 6 h. 30 à la Bourse du Travail, réunion mensuelle des Commissions. Présence indispensable.

Le secrétaire : M. PORREYE.

MARDI

METALLURGIE

SECTION DES POLISSEURS-NICKELEURS ET PEIGNEURS. — Mardi 28 décembre 1920, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis, à 6 heures du soir.

Ordre du jour : Nomination des délégués à la Commission administrative. — Chômage.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

JEUDI

METALLURGIE

SECTION DES CHAUDRONNIERS EN FER ET EN CUIVRE, TOLEURS, FERBLANTIERS, SERRURIERS. — Réunion de la section le jeudi 30 décembre 1920, à 6 heures 30 du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Ordre du jour : Réponse patronale. — Nomination des délégués à la commission administrative. — Chômage.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

TRAMWAYS

Les membres de la Commission sont invités à la réunion qui aura lieu le jeudi 30 décembre, à 18 heures précises, chez Campion. Présence indispensable.

Ordre du jour : Décision importante à prendre concernant l'organisation de la prochaine assemblée générale.

Le secrétaire : BARATTE.

Tristyl-Noyon

"LE DÉFENSEUR DE LA FEMME"

J'ai une migraine lancinante, des étourdissements, un anéantissement de tout mon être. Cela est causé par les règles irrégulières ou retardées. Que faire ? Prendre dès les premiers symptômes du mal un cachet de Tristyl-Noyon. Immédiatement ce remède souverain vous rendra toutes vos forces.

Dans toutes les bonnes pharmacies 3 fr. 75 la boîte ou par mandat postal de 3 fr. 75 au Laboratoire H. NOYON, Roubaix (Nord). (Ajouter 0 fr. 40 pour l'impôt).

Bulletin Commercial

MARCHES DE LA REGION

LA MADELEINE, 24 décembre :

Beurre, 18 à 20 fr. — Margarine, 7,50. — Œufs, 0,80 à 0,90. — Camembert, 3 fr. — Gruyère, 1,75. — Roquefort, 1,80. — Chester, 1,50. — Hollande, 1,25. — Port-Salut, 1,60. — Brie, 1,40 le quart. — Maquereau, 6 fr. le kilo. — Harengs, 0,30. — Raie, 3,50 la livre. — Pain d'épices, 4,50 le kilo. — Pain d'amande, 5 fr. le kilo. — Figues, 2 fr. le kilo. — Dattes, 1,90 la livre. — Chicorée, 1,80. — Pruneaux, 2,50 la livre. — Tripes, 3 fr. la livre. — Tête de bœuf 6 fr. la livre. — Tête de mouton, 5 fr. la livre. — Pieds de veau, 2,50. — Cœur de bœuf, 3 fr. la livre. — Cœur de veau, 5 fr. la livre. — Foie de veau, 6 fr. la livre. — Saucisson, 4 fr. la livre. — Lard du pays, 8 fr. le kilo. — Jambon, 8 fr. le kilo. — Haricots, 1,50 à 1,75 le kilo. — Choux, 1 fr. — Choux-rouges, 1 fr. — Choux de Bruxelles, 2,50 le kilo. — Noix, 5 fr. le kilo. — Céleri, 0,70. — Sucre en morceaux, 1,75 la livre. — Cassonade, 2 fr. la livre. — Café, 5 fr. la livre. — Chocolat, 0,90 et 0,95 le quart. — Confiture, 6 fr. le kilo. — Fécule, 6,20. — Nouilles, 0,95 la livre. — Sucre cristallisé, 3,20 le kilo.

WORMHOUDT, 22 décembre :

Sur le marché, 1 000 kilos beurre en blocs. — Cours, le kilo, 17,50 à 18 fr. ; 200 kilos en pièces, 17,50 à 18,50. — Œufs, les 26 : 25 à 26 fr. — Poules, la couple, 25 à 30 fr. — Poulets, 35 à 40 fr. — Lapins, la pièce, 10 à 15 fr. — Canards, la couple, 25 à 28 fr.

AIRE-SUR-LA-LYS, 24 décembre :

Beurre, 7,50 à 8,50 la livre. — Œufs, 22 à 23 fr. les 26. — Pommes de terre, 3.500 kilos, 25 à 26 fr. les cent kilos. — Haricots, 3,25 à 3,50 les deux litres. — Poules, 26 à 38 fr. — Poulets, 22 à 28 fr. — Canards, 20 à 28 fr. — Pigeons, 6 à 7 fr. — Oies, 70 à 80 fr. — Dindes, 80 à 100 fr. (couple). — Lapins, 6 à 18 fr. (pièce).

MARCHE AUX BESTIAUX. — 30 petits veaux, 100 à 180 fr. ; 106 veaux gras, 7 à 8,50 le kilo ; 116 porcs gras, 6,75 à 7,15 le kilo.

PERNES-EN-ARTOIS, 23 décembre :

Cours : Beurre, 8,50, 8,75 et 9 fr. la livre; le beurre était étiqueté à 9 fr. au plus haut cours — Œufs, 24, 25 et 26 fr. le quarteron ; un peu de hausse sur les œufs. — Fromages : Port-Salut, 8,50 le kilo ; Camembert, 2,25 la boîte ; Gruyère, 9,50 le kilo ; Roquefort, 12 fr. le kilo ; Maroilles, 7,50 à 8 fr. la brique. — Pommes de terre, 0,40 le kilo. — Poireaux, 0,50 la botte. — Oignons, 1 fr et 1,25 le kilo. — Choux blancs, 0,50 ; frisés, 0,60 ; rouges, 0,60 ; Choux de Bruxelles, 5 fr. le kilo. — Choux-fleurs, 2 fr. à 2,50 pièce. — Poires, 1,25, 1,50, 1,75 la livre — Pommes au couteau, 1,75, 2 fr. et 2,50 le kilo. — Oranges, 0,50 la pièce.

VOLAILLES. — Poules, 30 à 32 fr. la couple. — Poulettes prêtes à pondre, 20 à 24 fr. — Poulets, 15, 16 et 18 fr. la pièce. — Coquelets, 18, 20 et 22 fr. la couple. — Lapins gras, 18 à 20 fr. la pièce ; moyens, 8 et 10 fr. ; petits, 3 fr. la pièce. — Oies, 30 à 62 fr. la pièce. — Dindes, 30 à 25 fr. la pièce. — Pigeons, 8 à 9 fr. la couple. — Canards, 28 fr. la couple.

MOUVEMENT DU PORT DE DUNKERQUE

Il est entré pendant la semaine qui vient de s'écouler : 56 navires, dont 14 charbonniers, au lieu de 48 navires, dont 25 charbonniers. Ces bateaux ont occupé 30 places dans les bassins, sur les 58 postes disponibles, au lieu de 28 places. Il est sorti 27 navires sur lest contre 41 et 23 en charge, contre 17, soit en tout 52 navires, au lieu de 58.

Il n'a été pourtant exporté, à destination de l'étranger, que 1.388 tonnes de marchandises contre 3.000.

Les arrivages par mer ont été de 65.584 tonnes au lieu de 96.193, dont 52.158 tonnes de charbon, contre 78,131 ; 2.170 tonnes de céréales contre néant et 11.256 tonnes de marchandises diverses contre 18.012. La vitesse de déchargement du charbon a été de 1.330 tonnes par poste et par jour en moyenne, contre 1 305.

Le chiffre des expéditions sur l'intérieur a été de 59.236 tonnes, au lieu de 79 610, à savoir : 49.797 tonnes par voie ferrée contre 56.514 ; 4.032 tonnes par navigation intérieure contre 11 604 ; 10.930 tonnes par cabotage contre 3.567 ; et 1.474 tonnes par camionnage, pour la consommation locale, contre 925.

Le commerce a demandé 900 wagons en moyenne par jour, contre 1.200 et il en a été chargé 830 contre 1.147. On a chargé 300 péniches contre 235, on en a expédié 16 contre 42. Il en reste 72 vides en attente contre 15.

L'encombrement général du port a encore augmenté, passant de 159.127 tonnes à 163 716 et se décomposant ainsi : 36.060 tonnes sous les hangars des quais, contre 63.013 ; néant dans les parcs de stockage, contre 1.750 et 66.084 tonnes dans les bateaux de navigation intérieure contre 62.596.

Le stock de charbon est aujourd'hui de 88.199 tonnes, au lieu de 92 373 la semaine dernière ; il comprend 6,400 tonnes de charbon et 3.000 tonnes de coke à quai : 64.820 tonnes de charbon et 884 tonnes de coke en péniches, et 66.084 tonnes de charbon en navires.

Le nombre des ouvriers dockers occupés journellement sur les quais a été de 1.350 en moyenne au lieu de 1,667.

Notre Service de Renseignements

UNE PIEUVRE GENANTE. — 1. Les soutiens de famille ont le droit d'être incorporés dans une garnison rapprochée de leur résidence. Mais il faut qu'ils aient été reconnus soutiens de famille par la commission cantonale. — 2. Toutefois, la loi militaire actuelle ne leur accorde aucune réduction de service. — 3. Ils n'ont aucune démarche à faire; par le fait même qu'ils ont été classés soutiens de famille, le bureau de recrutement les affecte d'office aussi près que possible de chez eux.

MARIA DOIT-ELLE ? — Vous devez payer ce loyer. Le montant en sera fixé à l'amiable; si vous ne pouvez vous mettre d'accord avec le propriétaire, il faudra voir le juge de paix.

UNE MERE DE FAMILLE NOMBREUSE. — Il n'y a pas que dans le département de la Somme que des primes de l'espèce ont été distribuées. Mais la somme de 2.250.000 francs qui pouvait être dépensée en 1920 est complètement épuisée. En 1921, il sera distribué un nombre égal de primes. Vous pouvez dès maintenant adresser une demande au secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.

MARIE MANGE MON PRE Nº 37. — Les demandes qui ont reçu satisfaction sont celles qui ont été déposées tout au début. L'instruction des autres demandes suit son cours. Si vous avez déjà formé une demande, vous pouvez écrire au préfet pour demander à quoi en est votre affaire.

LA BELLE JEANNINE QUI VOUDRAIT SAVOIR. — 1. Vous pouvez dès maintenant augmenter son loyer. — 2. Le brasseur est actuellement considéré comme nouveau locataire puisqu'il a renouvelé son bail en 1916. Vous pourrez le prévenir que le bail prendra fin à l'expiration de la seconde période triennale (1922) et qu'à partir de cette date, le montant du loyer sera augmenté — 3. Il n'a jamais été interdit de louer dans ces conditions.

1486. UN HOMME QUI VOUDRAIT SAVOIR, BRUAY. — Oui, il est indispensable de faire désigner un subrogé tuteur. Voyez le juge de paix.

N. J. 77, ANICHE. — Ce renseignement est inexact : il n'existe pas de primes de ce genre.

UNE QUI N'A PAS DE FORTUNE, BILLY-MONTIGNY. — C'est au ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales qu'il devrait s'adresser. Mais l'insigne lui parviendra par l'intermédiaire de la Préfecture, sans qu'il soit besoin qu'elle le réclame au ministère.

X. M. V. T. LIEVIN. — 1. Une demi-feuille de petit papier suffit (feuille de papier timbré à 2 francs). — 2. Il est impossible dans ce cas que cette personne fasse un testament olographe ; elle devra forcément recourir à l'intermédiaire d'un notaire si elle est illettrée.

UN LECTEUR ASSIDU DU « REVEIL » Nº 31 — Non, c'est impossible ; l'enfant ne pourra être déclaré qu'au nom du mari de sa mère.

TROIS FRERES ENNUYES Nº 115. — 1. L'acte d'association serait préférable dans votre cas, bien que vous ne soyiez pas en faute en continuant comme par le passé — 2 Vous auriez pu procéder autrement : un seul d'entre vous aurait été considéré comme commerçant; les deux autres auraient été censés être ses ouvriers. — 3. Oui, puisque vous avez réclamé tous les trois votre immatriculation au registre du commerce. — 4. Non, celui de vos frères qui a fait des démarches agira comme s'il était le seul propriétaire. Au besoin vous lui fournirez une attestation dans ce sens. — 5. C'est possible.

JULIE ENNUYEE Nº 333. — Vous avez droit à une prorogation d'au moins deux ans ; vous ne devez donc accepter aucune augmentation avant le 2 août 1921. Voyez la commission arbitrale si votre propriétaire vous fait des difficultés.

VA VA Nº 20. — 1 En cas de décès de votre mère, chacun des trois enfants recueillerait une part égale de l'héritage — 2. Vous feriez bien de faire fixer la valeur du fonds de commerce et des marchandises, soit en 1912, soit actuellement. — 3 Vous ne pourriez mettre la patente à votre nom qu'après entente avec vos frères.

MAGNANIME. — Oui, adressez votre demande au préfet, en vertu de la loi du 24 juin 1919. Nous vous rappelons qu'il n'a pas encore été liquidé jusqu'à présent de pensions en faveur des victimes civiles de la guerre ou de leurs ayants droit.

ELIANE PAULETTE Nº 15. — 1. Vous paraissez employer à tort le mot « patente ». N'est-ce pas la contribution foncière que vous voulez parler. — 2 Vous devez déclarer ce revenu.

BEC-QUE-DE-GAZ. — 1. Vous avez droit à la part de votre père, c'est-à-dire à la moitié des biens qui existaient lors de son décès. — 2. Non, attendu que vous êtes propriétaire de la moitié de l'immeuble. — 3. Vous pouvez exiger le paiement immédiat de votre part et, au besoin, dans ce but, faire procéder à la vente de l'immeuble.

UN LECTEUR DU « REVEIL » ENNUYE. — Le siège de cette société est toujours à Lille à l'adresse indiquée. Le directeur en est M. R. Cuvillier.

B. R. C. C. M14. — 1. Non, cette allocation n'intéresse que les titulaires de pension liquidées en vertu de tarifs antérieurs à la guerre. — 2. Inutile. — 3. Vous avez droit au quart de place puisque vous êtes atteint d'une invalidité de 50 %. — 4 Déposez votre demande à la Mairie avec un exemplaire de votre photographie. Votre carte sera établie par les soins de l'Ofice départemental des mutilés, 18, rue Boissy-d'Anglas, à Lille.

JE PARS POUR SYRIE Nº 1500. — Vous pouvez solliciter le secours ; faites établir immédiatement un dossier à la Mairie. Le conseil cantonal statuera après examen de votre situation.

ROSSIUS QUI VEUT SAVOIR DE LA CLASSE 20 — 1. La durée du service que vous aurez à accomplir sera fixée dans la nouvelle loi militaire en préparation. — 2 Vous n'avez droit à une prorogation de bail, sans augmentation de loyer, que si vous avez été privé pendant la guerre de la jouissance de la chose louée. — 3. Oui.

UN BON CANARD PEPERE Nº 152. — Vous pouvez augmenter dès maintenant le loyer du locataire. Mais celui-ci pourra, dans les 20 jours de la réception de votre décision, demander la prorogation par ministère d'huissier. — Quelle que soit la date à laquelle vous prétendrez le locataire, celui-ci pourra toujours faire proroger dans les 20 jours.

L. C. LECTEUR DU « REVEIL ». — Votre mari n'avait pas droit à la prime dont il s'agit, car il n'a pas accompli trois mois de service effectif au front ou au dépôt Il devra rembourser la somme qu'il a perçue.

NENETTE A UN CLOU. — La Mairie a peut-être maintenant reçu des instructions ; présentez-vous-y de nouveau. Si on vous oppose encore une fin de non-recevoir, écrivez au préfet.

P. et A., Bruay S E. 702. — Vous ne pouvez prétendre aux annuités échues de cette [...] que si une décision était intervenue en f[...] votre mari. Ecrivez au préfet pour être [...]

E. A. LE COQ ET LA POULE 35. — [...] pouvez prétendre ni à l'une ni à l'autre [...] vous n'êtes ni divorcée, ni séparée judic[...]

MA FEMME... 5386. — Ce n'est pas [...] absolu, mais vous pouvez faire valoir [...] à cette distinction : écrivez au chef du [...] spécial de comptabilité du régiment dont vo[...] faisiez partie lorsque vous avez été démobilisé.

HARNES MORT ET VIVANT. — Si, écrivez à la commission supérieure des allocations aux victimes civiles de la guerre, 6, rue de Hanovre, à Paris.

UN ANCIEN CABOT MITRALLEUR DU PAUVRE 100e D'INFANTERIE F. R. — Le propriétaire peut vous donner congé, attendu que vous n'êtes pas locataire d'avant-guerre.

H, M. — L'allocation journalière ne constitue pas un droit. Il appartient à la commission cantonale de statuer. Que la personne en question écrive au préfet pour connaître la suite donnée à sa demande.

UNE LILLOISE ENNUYEE 444. — 1. Vous pouvez réclamer une pension alimentaire. Voyez le juge de paix. — 2. S'il venait à mourir de l'affection qui a entraîné sa réforme, vous auriez droit à une pension de 800 francs par an; s'il décédait des suites d'une autre maladie ou d'un accident, vous n'auriez droit qu'à une pension de reversion (500 francs par an). — 3. N'acceptez pas d'augmentation. D'autre part, si le propriétaire vous fait des difficultés ou veut vous donner congé, voyez la commission arbitrale des loyers. — 4. Ce fait ne pourrait constituer un cas de divorce.

CARAMBRE POYSANTIN. — C'est à la direction générale des services techniques de reconstitution à fixer ce point. Ecrivez au préfet pour vous renseigner ou voyez le chef de subdivision des régions libérées.

IMPERIA. — 1. La pension d'assistance obligatoire dont vous jouissiez doit vous être retirée puisque vous possédez des ressources supérieures au montant de cette pension. — 2. Mais si vous ne touchez pas votre compte de l'autre côté, adressez une réclamation au directeur de la Caisse autonome, 26, rue Vavin, à Paris.

UN VIEUX LECTEUR DU « REVEIL » QUI N'EST PAS CONTENT, Nº 49. — La personne dont il s'agit peut réclamer la maison.

LA MOINS CHÈRE DES MARQUES DE PRÉCISION

MONTRES (TYPE COURANT)

LIP

Acier, depuis 80 f.

Argent, - 130 f.

Or, - 500 f.

En Vente chez les Bons Horlogers

UNE MERE ET SES ENFANTS, Nº 14. — Non, il n'existe qu'une séparation de fait. Pour que l'intéressée put parvenir à ses fins, il faudrait qu'elle demandât le divorce ou tout au moins la séparation de biens.

MA BELLE-MERE PETIT COQ DE COMBAT, Nº 3. — 1, Il faudra faire faire saisie-arrêt sur son salaire s'il ne paie pas de bon gré. — 2. Ecrivez au procureur de la République, à Béthune. — 3. Non, à notre avis du moins. — 4. Leur sort sera réglé par la loi militaire actuellement en préparation. Sous l'empire de la loi en vigueur, ils ne pourraient être libérés qu'avec la classe 1921.

G. H. Nº 16 — Légalement non, car vous n'êtes pas considéré comme locataire. Si vous aviez des difficultés, vous pourriez toutefois demander au juge de paix un délai afin de pouvoir chercher un autre logement. — 2. Ecrivez au président du Comité de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale, à la préfecture du Pas-de-Calais, à Arras.

UN P'TIT POUROUTE QUI MARCHE TOUT SEU. — 1. Oui, mais seulement si l'affection qui a motivé votre réforme, en septembre 1914, est la même que celle sur laquelle est basée la décision de la Commission de réforme du 6 novembre 1920. — 2. Elle a droit à la prime d'allaitement pendant la première année de l'enfant. Elle aura droit au pain à prix réduit tant qu'elle nourrira son enfant au sein.

UN JEUNE CONSCRIT ENNUYE. — Adressez immédiatement une demande au préfet en indiquant la commune dans laquelle vous avez réclamé votre inscription sur les listes de recensement. Joignez à votre demande un certificat de scolarité délivré par le directeur de l'établissement que vous fréquentez.

VOLTAIRE REFORME Nº 8. — Légalement, rien n'autorise cet agent à vous réclamer cette somme — Toutefois, ce sont là de vieux errements tellement ancrés dans les habitudes qu'il est bien difficile de les faire disparaître. Signalez néanmoins le fait au Préfet, 1re division.

ACHAT AU MAXIMUM de tous TITRES et VALEURS

BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paiement comptant

BANQUE 5, RUE CAMBON, PARIS (29e année)

— ON PEUT TRAITER PAR CORRESPONDANCE —

UNE LECTRICE DU « REVEIL », 17, RUE DU MARAIS, Nº 1.000. — 1. Oui. — 2. Oui en sa qualité de tutrice. — 3. Oui. Le conseil de famille a été réuni pour procéder à la désignation du subrogé-tuteur.

UN ZOUZOU DE GRENAY, Nº 555. — Vous toucherez votre pension d'accident de travail et un complément représentant la différence entre cette pension et celle qui est attribuée à un militaire atteint d'une invalidité équivalente (article 50 de la loi du 31 mars 1919). — 2. Oui.

VEUVE QUI VEUT SAVOIR, Nº 7. — 1. Le montant de l'indemnité reviendra moitié à vous-même, moitié aux héritiers de votre mari. — 2. Oui. — 3. Oui.

UN VIEUX MINEUR PENSIONNE INQUIETE, CITE 10, Nº 4. — Ou, vous devez payer depuis 1915.

IMPRIMERIE du REVEIL DU NORD 186 bis, rue de Paris, — LILLE —

MARQUE FÉDÉRATION DU LIVRE SYNDICALE

Le gérant : Emile GEST.

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — Nº 73

LOINTAINE REVANCHE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

PAR

Daniel LESUEUR

Que de compensations, d'ailleurs! Tous ses plans avaient réussi. La création des nouveaux chemins de fer lui donnait une fortune, sans compter la haute situation d'Edouard. Et ce mari, enchanté, aveugle, toujours follement épris, la gênait à peine par une honnêteté dont elle leurrait adroitement les scrupules. Parmi l'étourdissement d'une telle existence, les intrigues, le luxe, les fêtes, les réceptions dans son hôtel de l'avenue Victor-Hugo, comment n'eût-elle pas oublié la petite Sylvaine et ses anciennes craintes quant au retour de Claude Ramerie? Même les souvenirs trop précis de maman Estiévon lui paraissaient maintenant négligeables. Elle n'avait fait que rire en apprenant que Sylvaine intéressait ses protecteurs à la brave femme, obtenait de lui écrire, préparait avec mille ruses d'affection un voyage de la moustache et de la pipe à Sézenac. Rire d'insolente sécurité, qui eût vite expiré aux lèvres de Jeanine si elle fût revenue, ce matin d'été, dans la région laborieuse, devant les grands bâtiments de la fabrique, tout trépidants du branle des machines, et qu'elle y eût rencontré le nouvel ouvrier, l'homme à la cicatrice, le ressuscité, dont elle ne pouvait manquer de reconnaître le regard... car il avait trop hanté ses insomnies.

C'était justement à cause d'André Libert que Raybois, le sous-directeur, venait à l'instant dans le cabinet du patron. Mais il n'en parla pas tout de suite, s'informant de la santé de Mme Lucie, tout content, ce bon Raybois, de l'atmosphère heureuse qu'on respirait maintenant chez les maîtres.

— Mais nous allons bien, très bien, disait Roger gaiement, avec un coup d'œil ravi du côté de sa femme. Bientôt nous serons aussi solide que votre belle Madeleine, cette rose brune. Je ne vous demande pas de ses nouvelles...

Un peu plus, en parlant de Mme Raybois, il allait trahir son grand espoir. Elle donnait à son mari des enfants superbes, à la chair ferme et laiteuse, comme sa riche substance de mère et de nourrice, prodiguée inépuisablement. Et Bertelin qui, bien des fois, et même tout haut, leur avait envié ces petits êtres se reprenait depuis quelques jours à son rêve de paternité. La santé de Lucie paraissait tellement se raffermir! Tous les jours, c'était un progrès de plus. Il avait interrogé son ami, le docteur Valbert, et celui-ci ne disait plus non. Il conseillait encore d'attendre. Mais l'accent n'était plus le même, ne signifiait plus une attente indéfinie. Donc, Roger rayonnait, retenait un aveu de joie devant l'heureux père, que bientôt il ne jalouserait plus. Et la nouvelle que Raybois lui apportait ne fit même qu'exciter sa gaieté. Lucie elle-même, s'étonna, s'intéressa.

— Figurez-vous, disait le sous-directeur, que notre mortaiseuse, cette machine qui s'était détraquée, va peut-être fonctionner de nouveau et sans qu'on ait eu recours au fabricant. Ce nouvel ouvrier, André Libert...

— Celui qui vient de Saïgon ?...

— Oui... A peine arrivé, il a demandé la permission d'examiner la machine...

— Eh bien ?...

— Ma foi, ne prétend-il pas qu'il sait ce qui cloche. Il se fait fort de la remettre en marche. Seulement, il veut démonter certaines pièces. Ce n'est pas l'avis de l'ingénieur en chef. Et je n'ai pas osé prendre sur moi...

— M. Duvernoy m'écrit que c'est un mécanicien extraordinaire, dit Roger. Puisque, de toutes façons, la mortaiseuse ne travaille pas, laissez-le faire. Dans la presse où nous sommes, il nous tirerait une fameuse épine du pied s'il réussissait.

L'après-midi même, la mortaiseuse fonctionna. André Libert avait trouvé le défaut, exécuté la réparation nécessaire. Le bruit de ce miracle courait dans l'usine. Ce fut un étonnement. Le nouveau venu s'était créé une petite célébrité avant même que l'on connût son visage.

Le patron voulut voir, constater que la machine accomplissait sa besogne. Il tenait aussi à se faire expliquer par l'ajusteur mécanicien de quelle façon celui-ci avait opéré. Et comme, justement, Bertelin quittait son laboratoire pour se rendre aux ateliers, il rencontra Lucie et Sylvaine, qui arrivaient de la maison. Elles avaient appris l'événement, la curiosité les faisait accourir. Cette machine qui, depuis plusieurs jours, paraissait morte, quel amusement de la voir marcher! Puis ce qu'elles n'ajoutaient pas, en vraies femmes, c'est qu'elles désiraient connaître le nouvel ouvrier, l'homme si habile, qu'on disait d'une physionomie étrange, avec une sauvage balafre en travers de la figure.

Bertelin n'aimait pas beaucoup voir des jupes circuler entre les roues tournoyantes, les courroies agrippeuses, jugeait leur futile présence déplacée en ce milieu de labeur. Il permit tout de même l'intrusion. La circonstance était exceptionnelle. Ensemble, ils entrèrent donc dans l'immense hall où se trouvaient les grandes machines.

Ils s'avancèrent dans l'allée centrale, entre le déchaînement frénétique et saccadé des gigantesques outils qui, sans relâche, mordaient, trouaient, rabotaient l'acier avec des grincements, des halètements et des souffles. Quelques rythmes plus puissants hachaient le tumulte confus. Sous les pieds, le sol tremblait. De temps à autre, un grondement sonore absorbait tous les autres bruits. C'était le pont roulant, qui, sur un simple contact électrique, s'élançait d'une extrémité à l'autre, enlevant par-dessus les têtes, au moyen d'un moufle énorme, des masses métalliques de plusieurs milliers de tonnes, transportés ainsi comme par jeu.

André Libert surveillait la mortaiseuse, encore entouré d'ingénieurs et de mécaniciens un peu incrédules et qui guettaient l'accroc. Il eut comme l'intuition d'une approche émouvante pour lui. Tournant la tête, il vit le trio qui s'avançait. Ses yeux allèrent de Roger à Sylvaine. Toute la jalousie de l'amant s'aviva d'une jalousie de père, quand le malheureux Claude vit cette fille charmante aux côtés de son ancien rival.

Il posa sur elle un regard fou d'espérance et de crainte. Allait-elle le reconnaître?... Si elle poussait un cri, se jetait dans ses bras, que ferait-il?... Ah! sa haine tomberait... Il le sentit à l'émoi dont le bouleversa cette pensée. Elle venait... La voici toute proche...

Si elle l'appelait son père, si elle se réclamait du pauvre ouvrier aux mains noires, quittant pour lui la riche maison des maîtres et les atours de la demoiselle, son cœur, à lui, fondrait... Il ne résisterait pas à la douceur de la croire sienne... Il avouerait son vrai nom, renoncerait à sa vengeance... Elle venait, très douce, et si jolie!... si semblable à Juliette!... Elle rencontra les yeux de l'ouvrier, tressaillit sous leur flamme... Les siens s'élargirent, s'illuminèrent... Ses beaux yeux bleus, les yeux de la mort... Une anxiété s'y peignit... Puis ils vacillèrent, retombèrent à l'indifférence. Claude, sous la persistance de son propre regard, n'y vit plus qu'une gêne offensée. La jeune fille se détourna, dit quelque chose à Mme Bertelin. Et ce fut tout. Elle ne l'avait pas reconnu.

— Ainsi, mon ami, vous avez su réparer cette machine ?...

C'était Bertelin qui parlait, Claude lui répondit, très calme :

— Oui, monsieur. Je connaissais le système. Nous en avions de pareilles, chez M. Duvernoy, à Saïgon.

— Donnaient-elles de bons résultats? demanda le chef d'usine. Je n'ai celle-ci que depuis peu, à titre d'expérience. Et je n'avais pas lieu de m'en féliciter.

— Il faut savoir en tirer parti, monsieur. Si on traite bien cette travailleuse-là, je vous réponds qu'elle abattra de la besogne.

Il parlait de la mortaiseuse comme d'une créature douée de vie. Et le fait est qu'on en avait l'impression. Surtout Lucie et Sylvaine, moins familières avec ces étonnants auxiliaires de l'homme, prises d'un respect devant l'animation méthodique de l'énorme bête d'acier. Les gros piliers qui soutenaient son ossature frémissaient de son impulsion formidable. De chauds frissons couraient sur sa membrure luisante, où perlait comme une fine sueur... Et son effort, qui semblait formidable, prêt à tout broyer, aboutissait à un mouvement d'une incroyable douceur. Car une sorte de couteau, qui montait et descendait à petits coups, réclait l'intérieur d'une carcasse d'inducteur, enlevait les saillies et les bavures de la fonte avec autant de facilité, de netteté qu'on couperait la pelure d'un fruit.

Sur un tour horizontal, le cylindre creux se mouvait d'une rotation lente, régulière, présentant successivement toutes les parties à cette lame qui l'entamait avec une si parfaite aisance, d'une incalculable force, sous son geste tranquille, répété cent fois, mille fois, d'une souplesse huilée, d'une régularité étourdissante.

Cependant, Bertelin causait avec son nouvel ouvrier, frappé de tant d'intelligence et aussi d'une réserve froide, qui prêtait une distinction saisissante au maigre visage, balafré d'une cicatrice tragique.

— Je ne puis vous donner tout de suite une place de mécanicien-chef, disait l'industriel. Nous avons une hiérarchie qu'il faut observer. Mais vous monterez vite : l'usine s'agrandit chaque jour, créant sans cesse d'autres emplois. Et je vais écrire à mes correspondants de Saïgon, les remercier de vous avoir envoyé ici.

Très gracieuse, avec sa douceur un peu lasse, Mme Bertelin intervint alors :

— Ferez-vous venir votre famille à Sézenac, monsieur Libert?

— Je n'ai pas de famille, madame. Je n'ai personne au monde, répliqua Claude.

Involontairement, son regard, d'un éclat sombre, jaillit vers Sylvaine.

La jeune fille écoutait l'accent de cette voix, vaguement troublée, sans comprendre ce qui remuait aux profondeurs de son être et de son souvenir. Elle dit à son tour :

— Vous aurez une grande famille ici. M. et Mme Bertelin sont si bons !... Tout le monde s'aime dans le pays à cause d'eux.

Un sourire amer plissa la bouche de Claude, sous l'épaisseur de sa moustache brune. Il avait cru reconnaître dans cette phrase une solidarité un peu orgueilleuse avec les maîtres et de la condescendance pour lui.

— Si belle demoiselle que te voilà, songeait-il, je n'aurais qu'un mot à dire pour t'emmener dans ma pauvre chambre faire ma soupe... Ah! ah!... ça te flatterait moins que ta vaniteuse bâtardise.

Il s'empoisonnait de rage à s'imaginer une filiale intuition éclairant en secret Sylvaine, lui montrant dans Roger son véritable père, la grisant de fierté, par la splendeur honteuse d'une telle origine, qui déshonorait sa mère, qui le flétrissait, le ridiculisait, lui, l'honnête ouvrier dont elle portait le nom.

Et tel fut, contre cette enfant, le déchaînement soudain de la haine grandissante, qu'il